

Critères d'agrément de l'Enseignant Clinicien Ambulatoire-Maître de Stage (ECA-MdS) du Département de Médecine Générale de Poitiers en 2011

Critères pédagogiques

- Avoir obtenu la qualification de « Spécialiste en Médecine Générale »,
- Avoir au moins 3 ans d'exercice professionnel en médecine générale **ou** avoir un DES de médecine générale en ayant fait un Stage Ambulatoire en Soins Primaires et en Autonomie Supervisée (SASPAS) et avoir, au moins, un semestre de pratique professionnelle,
- Avoir validé le séminaire CNGE S1S2 (3è cycle), ou le S2CY (2è cycle) ou équivalent,
- Exercer majoritairement une médecine générale traditionnelle faisant référence à un diagnostic de situation global bio-psycho-social et à une prise de décision tenant compte :
 - . de la prévalence en soins primaires,
 - . de la situation clinique et des particularités et désirs du patient en conformité avec les données actuelles de la science (démarche Evidence Based Medicine -EBM),
 - . des contingences socio-économiques et éthiques,
- Réserver des temps pédagogiques aux étudiants : supervision directe, indirecte (max. 3 actes en autonomie /jour de stage de niveau 1 en moyenne), évaluation formative,
- Suivre au moins une formation pédagogique tous les deux ans et participer aux réunions organisées par le COGEMS au moins une fois par an.

Critères professionnels

- Etre installé dans une structure de médecine générale ambulatoire,
- Avoir une exigence médicale et professionnelle en tenant à jour des dossiers-patients informatisés,
- S'engager dans une démarche de développement professionnel continu basée sur l'autoévaluation et l'autoformation,
- Travailler en coordination avec les autres professionnels de santé médicaux et paramédicaux,
- Assurer la continuité des soins de ses patients et participer à l'organisation de la permanence des soins,
- Ne pas faire plus d'une vingtaine d'actes les jours de stage,
- Projeter, pour les nouveaux ECA, de poursuivre une activité de médecine générale ambulatoire pendant au moins trois ans.

Critères administratifs et réglementaires

- Faire acte de candidature auprès du Département de Médecine Générale (DMG) en motivant sa demande et en y joignant un CV,
- Avoir un avis favorable du responsable départemental des stages, du DMG et du Conseil de Faculté,
- Adhérer au Collège des Généralistes Enseignants et Maîtres de Stage du Poitou-Charentes (CoGEMS-PC).